

L'entrée par les activités physiques et sportives et artistiques, c'est possible ... sous certaines conditions.

Didier RIGOTTARD
IA IPR EPS, Nantes (44)

Les compétences attendues de niveau 1 et 2 déterminent, dans chaque APSA, les acquisitions visées en fin de cycle d'apprentissage. Chacune d'elles s'inscrit dans l'une des quatre compétences propres à l'EPS et mobilise plusieurs compétences méthodologiques et sociales. Elles constituent le référentiel des compétences attendues. Leurs formulations rappellent le lien que chaque APSA entretient avec l'une des compétences propres et permettent l'identification d'un degré d'efficacité au regard d'un problème moteur caractéristique de chaque niveau. Elles expriment aussi certaines attentes méthodologiques et sociales possibles, sans exclure la possibilité d'en aborder d'autres.

Cet article montre que les compétences attendues de niveau 1 et 2 offrent une logique d'apprentissage tant au niveau de la motricité que de la méthodologie et du social. La première partie présente la structure des compétences attendues, la seconde, les compétences méthodologiques et sociales contenues en chaque APSA. Le choix sélectif et cohérent réalisé par l'équipe d'EPS d'activité composant la programmation, tout en respectant les programmes, permet la construction d'un élève physiquement et socialement éduqué.



Les compétences attendues, une méthodologie d'écriture

Le sens des compétences attendues

Le code couleur utilisé rend explicite le sens placé par les rédacteurs dans la construction et la rédaction des compétences attendues

En bleu apparaît l'essence, en quelque sorte « l'ADN », la partie dominante de la compétence propre.

En noir est précisé le contexte de réalisation de la compétence.

En vert est explicitée la dimension motrice, technico-tactique, c'est-à-dire la spécificité motrice, technique ou tactique de la compétence attendue au niveau considéré.

En rouge est décrite la dimension méthodologique et sociale de la compétence attendue.

Pour mieux comprendre cette méthodologie d'écriture, prenons l'exemple de l'activité physique « escalade » : l'essence, « Choisir et conduire un déplacement » ... le contexte de réalisation « pour grimper, en moulinette, deux voies différentes à son meilleur niveau » ... la dimension motrice, technico-tactique « en privilégiant l'action des membres inférieurs »... la dimension méthodologique et sociale « Assurer un partenaire en toute sécurité ».

Pour le niveau 2, cette compétence se complexifie : « Choisir et conduire un déplacement pour grimper en moulinette et enchaîner deux voies différentes à son meilleur niveau en optimisant les prises de mains et de pieds et en combinant efficacement la poussée des jambes et la traction des bras. Assurer un partenaire en toute sécurité ».

La matrice disciplinaire

La construction de compétences par niveau, 1 et 2 (au collège) puis 3, 4 et 5 (au lycée) n'a pas que pour objectif de gagner en lisibilité. Avec une entrée par niveau de compétence, l'ambition est de gagner en cohérence dans la construction motrice, méthodologique et sociale de l'élève. L'idée première des niveaux est d'en finir avec l'éternel débutant. La compétence attendue est donc pensée en termes d'étapes successives à construire, de pas en avant. L'accès aux niveaux 1, 2, 3, puis 4 voire 5 de ces compétences permet à chaque élève de devenir un citoyen, cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.

Une illustration en escalade : grimper, c'est élaborer un projet de déplacement puis le gérer. Pour cela, il est nécessaire de lire le milieu et concevoir le cheminement, adapter sa motricité et réguler le déplacement, gérer ses efforts, contrôler ses réactions émotionnelles, assurer sa sécurité et celle d'autrui. Cet ensemble se conçoit dans le cadre de la formation d'un grimpeur qui pratique deux heures par semaine minimum, toute l'année, dans un club, soit au minimum 100 heures d'entraînement. Il est prétentieux d'affirmer que, au cours d'un cycle de dix heures de pratique effective minimum, il soit possible de tout enseigner. Pour favoriser les apprentissages et permettre à chaque élève de réaliser de réels progrès, il est essentiel d'admettre que chaque temps d'apprentissage, au cours du cursus, doit être suffisamment long, précis et ciblé.

Quels sont donc les passages obligés à emprunter par les élèves pour devenir un grimpeur scolaire compétent ? Au-delà des aspects sécuritaires et affectifs, premiers et constants, certains problèmes, incontournables, sont à résoudre prioritairement. Il s'agit de la notion d'étape, de pas en avant. La compétence attendue est la transcription d'un choix didactique fort. Pour le niveau 1, la question posée est la suivante : « *comment se rassurer et progresser sur un support plus ou moins vertical ?* », ici, l'équilibration sur les pieds est fondamentale. Cette équilibration qui rassure l'élève est aussi la condition de construire les pré-requis nécessaires à l'acquisition du niveau suivant. Concernant le niveau 2 la question posée est : « *comment progresser en coordonnant efficacement poussées de jambes et tractions de bras sur un support plus ou moins vertical ?* », cette fois, l'acceptation des déséquilibres et la poussée complète des jambes sont visées.

Au collège, pour construire les compétences propres, méthodologiques et sociales du programme, le projet pédagogique ne peut faire l'économie de présenter une programmation exigeante, équilibrée et suffisamment diversifiée pour permettre aux filles comme aux garçons de réussir et d'acquérir une culture commune. Pour assurer la diversité de l'offre de formation, les huit groupes d'activités doivent être programmés. Pour garantir l'exigence, le niveau 2 de compétence doit être atteint dans au moins une APSA de chacun des huit groupes d'activités à l'issue du collège.

La réalité du terrain, montre que ce sont plutôt les installations qui pilotent la réflexion. Cependant, le choix des activités est stratégique, au regard des caractéristiques des élèves, des choix éducatifs de

l'établissement et de la manière dont l'EPS peut contribuer à répondre à ce besoin de formation. La réflexion sur le choix de telle ou telle autre APSA est centrale. Une programmation d'activités complète, équilibrée et exigeante, assure aux élèves une formation complète. Elle représente la condition incontournable pour traverser toutes les compétences propres, méthodologiques et sociales. Ainsi au collège, l'élève vit des expériences corporelles variées et approfondies qui lui permettent d'accéder à une culture motrice raisonnée, critique et réfléchie des APSA.



Les compétences méthodologiques et sociales, un trait d'union entre les APSA.

Pour les compétences méthodologiques et sociales, les compétences attendues sont porteuses de choix. Elles expriment aussi les principales attentes méthodologiques et sociales à travers l'APSA, sans exclure la possibilité d'en aborder d'autres, au regard des enjeux éducatifs de l'établissement. Au niveau du collège, dans les activités supports de la compétence propre n° 1 « *réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée* », la compétence méthodologique et sociale (CMS) n°2 « *organiser et assumer des rôles sociaux et des responsabilités* » est la plus représentative. Par exemple en Haies, au niveau 1, il est attendu des élèves d'« *assumer au sein d'un groupe restreint les rôles d'observateur et de chronométreur* ». Cette idée traverse également la hauteur, le multi bonds, la vitesse-relais, la natation longue ou de vitesse sur les niveaux 1 et 2. La CMS n°1 « *agir dans le respect* » se retrouve dans l'APSA haies niveau 1 quand il est attendu des élèves de « *respecter les règles de sécurité* ». Cet axe concerne les activités javelot et natation de vitesse ou longue sur le niveau 1. La CMS n°3 « *se mettre en projet* » est également présente dans toutes les APSA support de la CP1 de niveau 2.

Dans les activités de la compétence propre n°2 « *se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains* », la CMS n°1 « *agir dans le respect* » qui est présente. En canoë-kayak, course d'orientation et escalade, la notion de « *respect des consignes de sécurité et de l'environnement* » est le fil rouge des deux niveaux de compétence. La CMS n°2 « *organiser et assumer des rôles sociaux et des responsabilités* » est aussi identifiée dans la notion « *d'entraide* » en canoë-kayak et « *d'assureur* » en escalade.

Pour la compétence propre n°3 « *réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique* » la CMS n°2 « *organiser et assumer des rôles sociaux et des responsabilités* » se retrouve sur chaque compétence de niveau 1. En aérobic, acrosport, gymnastique sportive ou rythmique, arts du cirque et danse, il est attendu que chaque élève soit en capacité « *observer et apprécier les prestations à partir de critères simples* ». La CMS n°3 « *se mettre en projet* » est à développer dans le niveau 2 de compétence à travers la notion du « *jugement des prestations* » qui permet une régulation après chaque passage.

Enfin, en ce qui concerne la compétence propre n°4 « *conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif* », les CMS n°1 « *respecter les partenaires, les adversaires et les décisions de l'arbitre* » sur tous les niveaux 1 de compétence, n°2 « *observer et co-arbitrer* » sur tous les niveaux 2, et n°3 « *s'inscrire dans le cadre d'un projet de jeu simple* » sur tous les niveaux sont les axes de travail de toutes les familles d'activités.

La CMS n°4 « *se connaître, se préparer, se préserver* » se révèle être le fil rouge de toutes les compétences propres, de toutes les familles d'activités, ainsi que des compétences méthodologiques et sociales 1, 2 et 3. En effet, pour « *réaliser une performance mesurable* », « *se déplacer en s'adaptant à des environnements variés* », « *réaliser une prestation à visée artistique ou*

acrobatique », « *conduire et maîtriser un affrontement* » comme l'attendent les CP ou bien « *agir dans le respect* », « *assumer des responsabilités* » et « *se mettre en projet* » comme le visent les CMS, il est nécessaire de « *bien se connaître, se préparer et se préserver* ». Les CMS apparaissent donc comme la boîte à outils nécessaire à l'acquisition des CP.

Conclusion

Le projet EPS, par une rédaction collective et concertée, formalise la politique éducative de l'établissement en matière d'EPS. Prenant en compte les caractéristiques essentielles de la population scolaire, il précise la mise en œuvre locale du programme. Il s'appuie sur une analyse précise du contexte d'enseignement, propose des choix éducatifs et les activités supports qui permettent d'y accéder. L'entrée par les APSA au collège est envisageable, car chaque compétence attendue s'inscrit dans l'une des quatre compétences propres à l'EPS et mobilise obligatoirement plusieurs compétences méthodologiques et sociales. Ces dernières ne sont toutefois pas exhaustives, car elles représentent également des leviers de formation adaptable au public concerné. C'est en proposant une programmation complète, qui traverse les quatre compétences propres, équilibrée, en proposant les huit familles d'activité, en exigeant de valider le niveau 2 dans au moins une activité physique et sportive et artistique de chaque famille d'activités, que les enseignants d'EPS assurent aux élèves une formation ambitieuse tant au niveau moteur qu'au niveau méthodologique et social.

Le choix judicieux des APSA, s'il est nécessaire, n'est pas suffisant. Le projet pédagogique, outil collectif de travail, qui alimente au quotidien, réflexions, prises de décisions et mise en œuvre, se doit d'assurer la cohérence du parcours de formation des élèves grâce à une planification des contenus, adaptés au public et en cohérence avec les enjeux éducatifs de l'établissement et un suivi des élèves. Il revient aux équipes pédagogiques de proposer les connaissances, capacités et attitudes qui permettent à l'élève de se montrer efficace dans un champ de compétence visé et de faire face de façon adaptée aux problèmes qu'il rencontre.

Pour faciliter cette réflexion professionnelle, des documents ressources destinés aux enseignants d'EPS, qui se présentent, par exemple pour le collège, sous la forme de 52 fiches (niveau 1, niveau 2) illustrant et précisant les connaissances, capacités et attitudes constitutives des compétences attendues dans les 26 activités physiques, sportives et artistiques de la liste nationale telles qu'elles sont définies dans le nouveau programme du collège (BO spécial n° 6 du 28 août 2008), sont à disposition des collègues. Bien entendu, en application de la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, « *la liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'Éducation nationale et dans le cadre du projet d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection* ». Ces fiches ressources ne sont pas des documents d'accompagnement susceptibles de conduire à une interprétation contrainte des programmes. Elles garantissent les principes de liberté, d'initiative et de responsabilité pédagogiques, elles ne sont pour chaque équipe et pour chaque enseignant qu'une aide et une source d'inspiration.

Au demeurant, ces documents ne prétendent pas avoir pris en considération les contextes d'enseignement, et fait définitivement le tour de la question, ils sont donc modifiables. Il convient en conséquence, selon les caractéristiques des élèves, les projets d'établissement, d'EPS, de classe de préciser les compétences à construire, de déterminer des connaissances, des attitudes et des capacités qui permettent cet apprentissage, les ressources pour faire la classe n'étant que des appuis à la libre disposition des professeurs. C'est donc en respectant toutes ces conditions que l'entrée par les APSA, peut être une logique professionnelle recevable et assurer une efficacité des apprentissages.